

Paris le 31 mars 2014

Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

La Directrice Générale

Monsieur le Directeur.

N° 2014-0173

Téléphone : 01 55 55 63 00

Le rapport de la mission de l'IGAENR concernant votre établissement a été remis à la Ministre et vous avez pu ensuite en prendre connaissance. Nous vous proposons d'en organiser une réunion de restitution en présence de votre Conseil d'Administration et de votre Comité de Direction.

secretariat.dgesip @enseignementsup.gouv.fr

La mission fait apparaître des éléments contrastés :

1, rue Descartes 75231 Paris cedex 05

- elle met en évidence la qualité de la formation délivrée et la force des liens avec les milieux économiques ;
- au niveau de la recherche, elle note une participation faible de l'UTBM à la politique de site scientifique, notamment des liens insuffisants avec l'Université de Franche-Comté;
- elle pointe des dysfonctionnements récurrents, notamment dans le cadre du conseil d'administration, qui compromettent le développement de l'UTBM.

Au vu du constat et des recommandations de l'IGAENR il vous est demandé de :

## 1°) Mettre fin aux disfonctionnements du conseil d'administration :

- en modifiant sa composition, qui doit être complétée par l'appel à des personnalités françaises et étrangères indépendantes représentatives du monde de la recherche.
  Un tel rééquilibrage peut s'effectuer simplement par une augmentation du nombre de personnalités extérieures désignées à titre personnel;
- en rendant la qualité d'administrateur élu du conseil d'administration incompatible avec toute autre fonction élective ou représentative au sein de l'établissement. Le rapport recommande en outre que la règle d'incompatibilité avec le mandat d'administrateur, qui s'applique aux directeurs fonctionnels et aux directeurs de départements, soit étendue aux directeurs d'unités ou d'équipes de recherche.



- conçu dans le but d'améliorer le fonctionnement de l'établissement, en renforçant le poids des avis de la commission de la recherche et de la commission de la formation, par rapport au conseil d'administration;

- dont la présidence sera assurée par le directeur.

## 3°) Instituer un comité d'orientation stratégique :

- introduit dans les statuts, et composé de personnalités indépendantes de haut niveau et extérieures à l'établissement ;

- permettant d'éclairer les orientations de l'UTBM dans une perspective à moyen et long terme.

4°) Infléchir fortement la politique de la recherche, en restructurant les unités de recherche dans une logique de politique scientifique de site, en liaison étroite notamment avec l'université de Franche-Comté.

Je vous demande de tout mettre en œuvre, en votre qualité de directeur de l'établissement et en partenariat avec le président du conseil d'administration prochainement élu, pour que ces recommandations puissent être suivies d'effets, au plus vite et dans les meilleures conditions possibles.

Ces réformes doivent être conduites en harmonie avec l'application de la loi du 22 juillet 2013, et dans un délai permettant une mise en œuvre au plus tard à la rentrée du mois de septembre 2014.

Le conseil d'administration sera alors amené à se prononcer sur votre programme ce qui constituera un vote de confiance pour asseoir définitivement la légitimité de votre projet.

La nouvelle organisation, devenue opérationnelle, vous permettra de mener les autres actions décrites par la mission de l'IGAENR en matière de professionnalisation des fonctions support, de structuration de la communication interne et de développement de la concertation pour mobiliser l'ensemble de la communauté autour d'une gouvernance harmonieuse et efficace.

> La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,

> > Simone BONNAFOUS

Monsieur Pascal Brochet Directeur de l'UTBM 90010 BELFORT

2/2